

Maintien dans l'emploi : Qui peut m'aider?

1

Vous êtes hospitalisé en centre de rééducation (SMR neurologique) et en arrêt maladie



- Vous êtes en phase de rééducation
- La question de la reprise du travail se pose
- L'équipe rééducative et médicale peut réaliser des évaluations et des simulations d'activités en lien avec votre activité professionnelle
- Des comptes rendus vous sont transmis et seront utiles lors de votre rendez-vous avec la médecine du travail

Le Service Santé au Travail (SST) peut:



- Réaliser une visite de pré-reprise
- Evaluer les exigences du poste
- Proposer des aménagements (matériel, logiciel, organisation, horaires...)
- Mobiliser Cap Emploi, la MDPH (demande de reconnaissance qualité travailleur handicapé RQTH)
- Assurer un suivi régulier

Vous pouvez contacter le service de la **CARSAT** pour toutes questions concernant votre arrêt de travail, invalidité
Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site <https://www.carsat-mp.fr/>



RESEAU COMETE:

UNITE D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site <https://www.cometefrance.com/>

2

Vous êtes à domicile et en arrêt maladie



En arrêt de travail pour une durée déterminée, la question de la reprise professionnelle commence à se poser.
Vous pouvez en discuter avec votre médecin traitant qui peut évaluer vos capacités fonctionnelles et, selon son expertise, choisir de prolonger ou de mettre fin à votre arrêt.
Il peut vous orienter vers des partenaires.

Les partenaires à votre disposition



SERVICE SANTE AU TRAVAIL

Visite de pré-reprise, évaluations des besoins (humains, matériels, horaires...) en fonction de l'exigence de votre poste, propose des aménagements, mobilise d'autres partenaires (Cap emploi, MDPH, etc.) et assure un suivi.



CAP EMPLOI

Pour être accompagné, il suffit de remplir et déposer un formulaire signalement maintien (<https://www.capemploi.info/les-services/depot-dun-nouveau-formulaire-signalement-maintien.html>)
Cap emploi contacte le médecin, la salarié puis l'employeur, Trouver le service Cap emploi de votre département ici: <https://www.capemploi.info/le-reseau/>



SERVICE SOCIAL DE LA CARSAT

Pour toutes questions concernant votre arrêt de travail, invalidité: <https://www.carsat-mp.fr/>



CENTRE RESSOURCES DES PERSONNES CEREBROLESEES

Accessible après les soins sans dossier MDPH.
Ses missions principales sont:

- Evaluation sociale, médicale et neuropsychologique
- Aide à la construction du projet de vie
- Information sur les droits médicaux, sociaux et professionnels

<https://ucrm.fr/>



OBJECTIF COMMUN

Construire un **projet professionnel** compatible avec votre état de santé et vos aspirations, grâce à un accompagnement personnalisé et coordonné.

Pour favoriser le maintien ou le retour à l'emploi



Aménagement du poste



Accompagnement personnalisé



Equilibre professionnel

En résumé: le parcours



Hospitalisation

> Evaluations et simulations d'activités
Préparation à la reprise



Anticiper la reprise (en lien avec le médecin du travail)

> Visite de pré-reprise
Evaluation du poste et besoins
Propositions d'aménagements



Mobiliser les partenaires

> Santé au travail, Cap Emploi MDPH, CARSAT, CRCL



Mise en œuvre des aménagements

> Aides techniques et humaines, organisation, horaires, formation...



Reprise ou maintien dans l'emploi / formation

> Insertion sur le poste initial, un nouveau poste, en formation ou en études



Suivi et ajustements dans la durée

> Suivi régulier et ajustements si besoin pour sécuriser la situation